

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



le Grand Autunois Morvan

**SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2024**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1), Mmes Cathy NICOLAO VERDENET, Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE (à partir de la question n°1c), Francette GYBELS (à partir de la question n°1a), MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Anatole SAGOT, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMME, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Mmes Laetitia PERRIER, déléguée de Couches, Dominique COULON, déléguée de Curgy, MM Norbert ESTIENNE GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, MM Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°1d), délégué d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°4c), déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle Sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, M Gérard TREMERAY (à partir de la question n°1<sup>e</sup> et jusqu'à la question n°4c), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, délégué de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Bruno MARECHAL), délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON (à partir de la question n°1<sup>e</sup>), déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M Anatole SAGOT.

**ABSENTS :** M Louis BASDEVANT, Patrick LAUFERON, Stéphane FABRE, Mme Catherine LEFLOND, M Thierry BABOUILLARD, Mmes Monique RAUX, Magali ROUCH PAULIN, Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jacques ROY, Michel MENAGER, Augustin de CHAMPEAUX, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Jean-Baptiste PIERRE.

**ONT DONNE POUVOIR :** M Eric MARCHAND à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, Mme Véronique PACAUT à Mme Francette GYBELS, M Patrick CAYEUX à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à Mme Céline GOUDIER POSZWA, MM Didier DEVOUCOUX à M Jean-Louis CORMIER, Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Métin ALBAYRAK à M Vincent CHAUVET, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT, M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX, Mme Florence GARNIER à M Anatole SAGOT, M Emile LCONTE à Mme Laetitia PERRIER, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Catherine AMIOT, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Alain d'ANGLEJAN à M Emmanuel ROUCHER, M Christian DELAFORGE à Mme Marie-Claude BARNAY, M Guy FEDERSPIELD à M Jacques BOUCHOT.

A) Désignation du secrétaire de séance

Le conseil communautaire a désigné Monsieur Anatole SAGOT, en tant que secrétaire de séance.

B) Compte-rendu des actes accomplis.

Le conseil communautaire a pris acte des actes accomplis.

C) Compte-rendu des MAPA.

Le conseil communautaire a pris acte des marchés à procédure adaptée.

**1-FINANCES**a) Clôture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour le programme d'investissement liés au Cosec d'Epinac.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la clôture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour la construction du COSEC Bernard Ponceblanc d'Epinac.

b) Clôture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP / CP) pour le programme de modernisation de l'abattoir.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la clôture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour le programme de modernisation de l'abattoir.

c) Clôture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour le programme d'investissement lié à la maison de santé d'Etang-sur-Arroux.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la clôture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour la construction de la maison de santé du Val d'Arroux à Etang sur Arroux.

d) Actualisation de l'AE/CP pour la mise en œuvre d'une OPAH-RU sur le centre-ville d'Autun.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, l'actualisation de l'autorisation d'engagement pour la mise en œuvre d'une OPAH-RU sur le centre-ville d'Autun d'un montant de 1.492.964 € TTC.

Le conseil communautaire a adopté le phasage en crédits de paiement suivant :

2020	0,00 €
2021	135.463,20 €
2022	138.515,25 €
2023	147.442,77 €
2024	288.515,00 €
2025	783.027,78 €

Le conseil communautaire a précisé que les reports de crédits de paiement se réaliseront sur les CP de la dernière année automatiquement et que les dépenses de l'AP de 1.492.964 € TTC seront équilibrées en recettes sur l'opération ingénierie comme suit :

Aides ANAH 71	325.480 €
Aides ANAH Centrale	183 036 €
Aides CDC	60.000 €
Autofinancement ou emprunt	924.448 €

e) Affectation des résultats de l'exercice 2023.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, les affectations de résultats et la reprise anticipée des résultats 2023.

f) Débat d'Orientation Budgétaire.

Le conseil communautaire s'est prononcé, à l'unanimité, pour prendre acte de la présentation du rapport et de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024.

g) Modification des tarifs Centre de ressources numériques / Pépinière.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la modification des tarifs du centre de ressources numériques.

h) Modification des tarifs des services périscolaires.

Le conseil communautaire, a approuvé à la majorité (1 abstention), les nouveaux tarifs pour les services périscolaires de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan (CCGAM) applicables au 2 septembre 2024.

i) Modification des tarifs et fonctionnement des accueils de loisirs.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, les nouveaux tarifs des accueils de loisirs extrascolaires applicables au 1er juin 2024 et les nouveaux tarifs des Mercredis applicables au 2 septembre 2024.

## **2-ADMINISTRATION GENERALE**

a) Convention entre la CCGAM et l'Association de Gestion de l'Ensemble Scolaire Catholique d'Autun (AGESCA).

Le conseil communautaire a approuvé, à la majorité (7 abstentions), la convention de partenariat et de participation financière au fonctionnement des classes sous contrat d'association entre la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM) et l'Association de Gestion de l' Ensemble Scolaire Catholique d' Autun (AGESCA) qui s'appliquera à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de trois ans (2024,2025,2026).

b) Modification n° 1 du marché public d'assurances – lot 3 « véhicules à moteur ».

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, les termes de l'avenant n° 1 au marché d'assurance « véhicules à moteur » passé avec SMACL ASSURANCES, consistant en une augmentation de la cotisation de 7,01% à compter de l'année 2024 et a autorisé la signature de cet avenant.

## **3-DSTA**

a) Demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéo protection à la déchetterie d'Etang sur Arroux.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le projet d'installation d'un système de vidéo protection à la déchetterie intercommunale d'Etang-sur-Arroux et a sollicité l'autorisation d'équiper la déchetterie d'Etang-sur-Arroux de ce système de vidéo protection auprès du représentant de l'Etat dans le département.

b) Avis sur le projet de Périmètres Délimités des Abords (PDA) des monuments historiques à Autun.

Le conseil communautaire a émis, à l'unanimité, un avis favorable au projet de Périmètres Délimités des Abords (PDA) sur le territoire communal d'Autun tels que définis en annexe et a précisé que le dossier relatif à ces Périmètres Délimités des Abords sera soumis à enquête publique en même temps que le projet d'extension du Site Patrimonial Remarquable d'Autun.

## **4-RH**

a) Modification n°1 du tableau des effectifs.

Le conseil communautaire a approuvé, à la majorité, (1 abstention), la modification du tableau des effectifs de la CCGAM.

b) Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice de certains agents publics.

Le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, la mise en place d'une prime pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents publics de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan.

c) Création d'emplois non permanents à la suite d'un accroissement saisonnier d'activité.

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité de

- **CREER sept** emplois non permanents relevant du grade d'éducateur des activités physiques et sportives pour effectuer les missions de maître-nageur sauveteur suite à l'accroissement saisonnier d'activité au centre nautique, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024 pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois, renouvellement compris.
- **CREER sept** emplois non permanents relevant du grade d'opérateur des activités physiques et sportives pour effectuer les missions de surveillance des bassins suite à l'accroissement saisonnier d'activité au centre nautique, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024 pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois, renouvellement compris.
- **CREER sept** emplois non permanents relevant du grade d'adjoint technique pour assurer les missions d'entretien des locaux, de distribution des paniers et d'entretien technique, suite à l'accroissement saisonnier d'activité au centre nautique, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024, pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois, renouvellement compris.
- **CREER un** emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif pour assurer les missions d'accueil physique et téléphonique de la communauté de communes, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024, pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois, renouvellement compris.
- **CREER six** emplois non permanents relevant du grade d'adjoint technique pour assurer les missions d'agent de restauration au restaurant scolaire de la communauté de communes, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024, pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois, renouvellement compris.
- **CREER un** emploi non permanent relevant du grade d'adjoint du patrimoine pour assurer les missions d'accueil physique et téléphonique à la bibliothèque Bussy Rabutin à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024, pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois, renouvellement compris.
- **CREER neuf** emplois non permanents relevant du grade d'adjoint technique pour assurer les missions de ripeur au service élimination des déchets à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024, pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois, renouvellement compris.

Le conseil communautaire a fixé la rémunération en fonction des diplômes, des compétences et de l'expérience professionnelle de l'agent recruté.

d) Création d'emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité.

Le conseil communautaire a décidé, et à la majorité (1 abstention), de

- **CREER un** emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions de surveillance cantine au pôle de proximité d'Etang sur Arroux, suite à l'accroissement temporaire d'activité au service périscolaire, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 8/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.
- **CREER un** emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions d'entretien des locaux, suite à l'accroissement temporaire d'activité au pôle entretien, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 20/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.
- **CREER un** emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif pour effectuer les missions de gestion administrative et comptable, suite à l'accroissement temporaire d'activité au pôle de service de proximité de Couches, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024, pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

Le conseil communautaire a fixé la rémunération en fonction des diplômes, des compétences et de l'expérience professionnelle de l'agent recruté.

e) Protection sociale complémentaire – Convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance (maintien de salaire) des agents.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a donné mandat au Centre de Gestion de Saône-et-Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale.

Le conseil communautaire a également donné mandat au Centre de Gestion de Saône-et-Loire pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

f) Protection sociale complémentaire – Convention de participation pour la couverture du risque Santé (mutuelle) des agents.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité, a donné mandat au Centre de Gestion de Saône-et-Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale.

Le conseil communautaire a également donné mandat au Centre de Gestion de Saône-et-Loire pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque Santé.

**POUR ÊTRE AFFICHE CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE  
L 2121-25 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.**

A Autun, le 2 avril 2024  
La Présidente  
Marie-Claude BARNAY



